

# LE BÂTHIOLAIN

*L'actualité de votre village*

## URGENT

### OFFRES D'EMPLOI

#### 1 AGENT(E) TECHNIQUE

##### POLYVALENT(E)

Recherche en CDD 3 MOIS  
35 H à compter du 01/07/2019  
Permis B + Remorque, CACES 1 apprécié  
Pour petits travaux en bâtiments et en espaces verts.

#### 1 AGENT(E) ANIMATEUR/ ANIMATRICE PERISCOLAIRE

Recherche en CDD du 30/08/2019 au 04/07/2020  
- année scolaire 2019-2020

A temps non complet annualisé  
28,50 h/35<sup>ème</sup>

Pour gérer la CANTINE et la GARDERIE, encadrer, servir le repas aux enfants, animer les temps périscolaires et effectuer l'entretien des locaux de la cantine et de la garderie.

#### Pour tout renseignement :

Accueil mairie **04.79.31.00.43**

**Envoyer candidature à : CV + Lettre de motivation à [mairie@labathie.fr](mailto:mairie@labathie.fr)**

**Ou par courrier : 103 rue de Lamartine  
73540 LA BATHIE**

## POUR INFORMATION

RTE réalise le diagnostic de ses lignes électriques entre le **3 et le 5 juillet 2019**, un hélicoptère sera utilisé à cet effet dont les vols auront lieu à très basse altitude.



## LE MOT DU MAIRE

En date du 8 avril 2019, le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur deux dossiers importants, la fixation des taux des impôts locaux et la validation du budget 2019.

**FIXATION DES TAUX** : lors de la création de la communauté d'agglomération ARLYSERE le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le principe de neutralité fiscale avait été voté afin de maintenir les taux globaux (commune + agglomération) aux taux existants, libre à chaque collectivité de les modifier par la suite.

Il a été proposé au conseil de maintenir en 2019 les taux au niveau de ceux de 2018 et de 2017, soit 2,49% pour la taxe d'habitation, 1% pour la taxe sur le foncier bâti et 27,91% sur le foncier non bâti. La communauté d'agglomération continue à nous verser une compensation pour maintenir notre recette fiscale au niveau de celle de 2017. Cette décision a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019** : le vote du budget est un moment important dans la vie d'une commune. Il reflète la volonté des élus de maîtriser les dépenses afin de compenser toutes les pertes de recettes, en particulier celles liées à la baisse de la dotation globale de fonctionnement et à la création du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Pour notre commune, c'est 250 000 euros de recettes en moins. Néanmoins, nous avons souhaité maintenir notre niveau d'investissement global, notamment concernant la rénovation des bâtiments.

Le budget 2019 est équilibré en recettes et en dépenses à 3 021 729 euros en section de fonctionnement et à 2 370 758 euros en section d'investissement, soit un budget global de 5 392 487 euros comprenant un emprunt de 550 000 euros pour financer nos investissements. La commune est toujours suivie par les banques qui remarquent le sérieux de la gestion. Ce document a été validé à l'unanimité des membres présents et représentés et donc par toutes les composantes du conseil municipal, ce qui est une satisfaction. Les propositions d'investissement ont été jugées pertinentes et utiles pour notre commune, en particulier :

- l'aménagement des VRD de la maison de santé,
- la mise aux normes handicap de la salle polyvalente et la réfection de l'entrée,
- la voie piétonne rue de l'énergie,
- la création d'un merlon contre les chutes de pierres,
- le réseau de chaleur de l'EHPAD,
- les clôtures des enceintes des écoles ainsi que celle du parc de jeux,
- les équipements informatiques et les travaux dans les écoles,
- etc. (la liste complète est consultable sur le site de la mairie à la rubrique « conseil municipal »).

**C'est 1 667 000 euros de dépenses injectées dans l'économie locale.**

Enfin, je rappelle que nos deux terrains de football ont été de nouveau envahis, lundi 17 juin vers 11h30, par un groupe de gens du voyage qui ont déplacé la benne obstruant le chemin d'accès. 120 caravanes se sont installées. Après d'âpres discussions et devant notre fermeté de faire respecter avec l'aide du médiateur, de la gendarmerie et des services d'Arlysière, le schéma départemental d'accueil des GDV, les lieux ont été libérés à 17h, sans dégâts.

*Je vous souhaite, à toutes et à tous, un bel été et de bonnes vacances.*

Le Maire,

*Jean Pierre Anchi*

## À NOTER |

### NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE DE LA BÂTHIE

A partir du **1<sup>er</sup> juillet 2019** :  
du lundi au vendredi de 14h à 16h30.  
Fermeture exceptionnelle du 19 au 24 août 2019.  
Réouverture le lundi 26 août 2019.

### ENCOMBRANTS

Prochain ramassage en **octobre 2019**.

### FERMETURE DE LA SALLE POLYVALENTE

En raison de travaux, la salle polyvalente sera totalement fermée du **1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019**.

### CONCOURS MAISONS FLEURIES

Inscriptions en mairie **jusqu'au 5 juillet**.

### ARLYSÈRE

Pour toute réclamation concernant les déchets ménagers ou des conteneurs cassés, vous devez établir impérativement un formulaire de contact sur le site internet [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)

### BIBLIOTHÈQUE

Une boîte à livres fabriquée par les services techniques communaux est mise à votre disposition sur la façade de la bibliothèque.

Venez déposer vos livres et emprunter ceux qui s'y trouveront déjà.

**BONNE LECTURE !**



## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019 |

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de gestion 2018 du receveur municipal
2. Compte administratif 2018 du budget général
3. Compte administratif 2018 du budget annexe eau
4. Compte administratif 2018 du budget annexe assainissement
5. Vote du budget primitif général 2019
6. Vote du budget primitif eau 2019
7. Vote du budget primitif assainissement 2019
8. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
9. Suppression d'un poste d'adjoint devenu vacant le 13 juin 2018
10. Modification du tableau annuel des emplois
11. Convention de partenariat sportif avec M. Sylvain MICHEL
12. Convention de partenariat 2019 avec la FACIM et l'Office de tourisme d'Albertville : visites estivales de la centrale EDF
13. Convention entre la commune et la FACIM pour la mise en place d'un partenariat culturel
14. Avenant au contrat confiant mission à AGATE pour la réalisation d'un audit organisationnel des services
15. Vente d'un terrain communal au GAEC BONVIN dans la ZAC des Arolles

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2019 |

### ORDRE DU JOUR :

*(reprise des points du 8 avril 2019 suite à la perte du quorum lors de cette séance)*

1. Compte administratif 2018 du budget général
2. Compte administratif 2018 du budget annexe eau
3. Compte administratif 2018 du budget annexe assainissement



## PLU |

Le compte-rendu et le support de la réunion publique PLU du 18 avril 2019, est consultable sur le site internet de la mairie, rubrique Vie municipale > Urbanisme

# ADMINISTRATIF

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PLAÇANT LE DÉPARTEMENT DE SAVOIE EN SITUATION DE VIGILANCE SUR L'EAU

il convient notamment :

- de restreindre les usages secondaires : nettoyage des voitures, lavages extérieurs ;
- de réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- de réduire les consommations d'eau domestique ;
- de procéder à des arrosages modérés des espaces verts, éviter l'arrosage aux heures les plus chaudes.

Merci pour votre vigilance.

L'arrêté préfectoral est téléchargeable sur le site internet de La Bâthie dans les actualités.

Par conséquent, les bassins resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.



## OBTENTION DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Le délai actuel pour l'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport est **d'environ 2 mois à Albertville**, la période la plus rapide d'obtention se situe entre septembre et novembre. Nous vous rappelons que les CNI émises après le 2 janvier 2004 pour les majeurs ont une prolongation de validité de 5 ans après la date limite. Celles-ci sont acceptées dans les pays suivants : Suisse, Grèce, Italie, Croatie, Luxembourg. A ce jour, certains pays n'ont pas officiellement transmis leur acceptation des cartes nationales d'identités en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans : Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Autriche, Portugal. En revanche, la Belgique ne l'accepte pas.



# VIE COMMUNALE

## ARRÊTÉS ROUTES D'ACCÈS À LA MONTAGNE

• Arrêté 29/2019

Article 1 : L'arrêté municipal n° 15/2019 est modifié comme suit :

Article 2 : L'interdiction de circulation des véhicules est levée sur :

- Route d'accès à Bellachat : la portion entre l'embranchement avec la route de La Ravoire et Bellachat.
- Route dite « du Bois du Seigneur » : depuis le virage avant les chalets de la Montagne des Prés jusqu'à la fin de la route. Le retour au village de Biorges par cette voie demeure impossible.

Article 3 : La circulation des véhicules dont le tonnage est supérieur à 3,5 tonnes est INTERDITE sur la portion de route reliant le hameau du « Daru » à la piste dite « du Bois du Seigneur ».

Article 4 : les autres dispositions de l'arrêté n° 15/2019 demeurent applicables.

• Arrêté 15/2019

Article 1 : L'arrêté municipal n° 68/2018 est ABROGÉ et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 : L'interdiction de circulation est levée sur les portions de voies suivantes :

- Route d'accès à Bellachat :
- du hameau de Bren jusqu'à l'embranchement avec la route menant à La Ravoire,
- du hameau du Mondon jusqu'au hameau de La Biola,
- du hameau du Daru jusqu'à la jonction avec la piste du Bois du Seigneur
- Route dite « du Bois du Seigneur » :
- Dans le sens montant : depuis le village de Biorges jusqu'au hameau de Monteseaux.
- Dans le sens descendant : depuis le virage avant les chalets de la Montagne des Prés jusqu'à l'Adret. Le retour au village de Biorges n'est pas possible.

## MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

12 logements seront disponibles à la vente au-dessus de la maison de santé, de type T2, T3 et T3+. Très belles terrasses et bonne exposition. Livraison fin 2020/début 2021.

Pour tous renseignements, s'adresser en mairie : [mairie@labathie.fr](mailto:mairie@labathie.fr)



## RONDES DE NUIT - ÉTÉ 2019

Depuis le 28 juin, la société "ENYOS sécurité" effectue à bord de son véhicule des sorties nocturnes de surveillance dans la commune, et ce jusqu'au 15 septembre 2019.

L'objectif de ces rondes de nuit est avant tout d'afficher une visibilité de l'action municipale menée en matière de sécurité.

Elles rassurent les habitants et permettent de prévenir les actes de malveillance par leur rôle dissuasif tout en privilégiant la communication.

Elles permettent également d'identifier des comportements susceptibles de porter atteinte à l'ordre public.

Contrairement à la gendarmerie, les agents de sécurité ne peuvent pas intervenir mais prévenir rapidement les services de police en cas de besoin particulier. Leur rôle essentiel est de rétablir le calme et de faire de la prévention pendant la période de vacances estivales propice aux sorties en groupe et aux soirées festives.

Elles permettent de veiller à la tranquillité et la sécurité de tous.



# VIE COMMUNALE

## MERLON

Une chute de rochers s'est produite dans la nuit du 24 au 25 décembre 2018 qui s'est arrêtée au bord des rues du Commandant Bulle et Pasteur, ne faisant heureusement aucune victime et aucun dégât.



Parmi les différents scénarios proposés par le service de restauration des terrains en montagne de l'ONF (purge de falaise, pose de filets de sécurité, création d'un merlon), c'est cette dernière solution qui a été retenue sur les conseils avisés de ce service de l'Etat.

Les travaux ont débuté en mai et devraient s'achever à la fin du mois de juin. Ils consistent en l'édification d'un mur de terre et de pierres sur 200 mètres de longueur, 5 mètres d'épaisseur et 2,5 mètres de hauteur.

Les terrains privés impactés sont en cours d'acquisition par la commune à l'euro symbolique contre remise du bois de chauffage coupé pour les propriétaires le souhaitant.

Le coût de cette réalisation s'élève à 77 874 € HT dont 45% sera couvert par des subventions provenant de l'Etat et du Département de la Savoie.

## ASPB - APPEL AUX DONS

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine de La Bâthie a terminé sa première restauration du patrimoine communal avec la remise en état de l'ancienne mairie de Pruillet.

Pour autant il lui reste de nombreux projets à réaliser : nettoyage et remise en état de la "Maison Flutaz", chapelles des hameaux de montagnes, bassins, vieilles demeures et fours municipaux, sentiers structurants, ardoisières, bâtiments de la montagne... Si la présence de volontaires pour ces différentes activités est grandement souhaitée, il nous est nécessaire de **faire un nouvel appel aux dons et à la générosité des habitants de La Bâthie** qui se sentent concernés par la sauvegarde de leur patrimoine. Les travaux de restauration ne peuvent se réaliser sans l'achat de fournitures et de matériel.



**Nous vous rappelons les coordonnées des membres du bureau :**  
Présidente : Sophie Dalge (06 82 69 09 43),  
Trésorier : Michel Etaix (06 36 52 95 95),  
Secrétaire : Luc Guillaume (06 15 64 16 32).

## DE NOUVEAUX VESTIAIRES POUR L'USGM ET LE VARIÉTÉ CLUB

Vendredi 21 juin à 16 heures, les nouveaux vestiaires du stade de football ont été inaugurés après un an de travaux.

Depuis plusieurs mois en effet, 10 entreprises titulaires de 11 lots de travaux d'un montant total de 560 000 € HT, ont réalisé sous la conduite de la SARL MARTINATO maître d'œuvre, la rénovation intégrale du bâtiment existant et la construction d'une extension permettant de disposer de locaux aux normes, condition nécessaire à l'obtention de l'agrément de la Fédération Française de Football. Alain DEDUC, premier adjoint, et Gilles BRUNO, responsable des services techniques, ont suivi le chantier de bout en bout pour la commune.

Parmi les invités, des personnalités étaient présentes : M. Hervé GAYMARD, président du conseil départemental de la Savoie, M. Fabrice PANNEKOUCKE, maire de Moûtiers et conseiller régional à la région Auvergne-Rhône-Alpes, M. Didier ANSELME, président du district de football de Savoie. En effet, c'est grâce au soutien financier des collectivités qu'ils représentaient que cette opération d'investissement importante a pu être menée à bien (total des subventions : 155 K€).

En contrepartie de ces aides, une convention de mise à disposition des équipements sportifs du stade a été signée avec la ligue régionale de football et le district de Savoie pour quatre saisons jusqu'au 30 juin 2022.

Ce nouvel équipement va ainsi permettre à l'ensemble des joueurs, petits et grands, de pratiquer leur sport favori dans des conditions optimales et d'accueillir les compétitions organisées par la ligue et le district dans des locaux spacieux et agréables, conformes à la réglementation sportive.



## ASSOCIATION AMITIE-SAVOIE-CHARENTE MARITIME

L'association ASCM projette d'organiser un voyage au **Puy du Fou, île de Noirmoutier, île d'Yeu** fin mai début juin 2020, à l'attention des habitants de La Bâthie et des communes environnantes.

PUYDUFOU.

île de Noirmoutier

île d'Yeu

Pour cela, les organisateurs ont besoin de connaître le nombre de personnes intéressées.

Contactez M. André DURET au 06 79 29 27 17 ou M. Denis MURAZ au 07 81 21 52 73



# VIE SCOLAIRE



## ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger les documents pour les inscriptions au restaurant et à la garderie sur le site internet de **La Bâthie**, rubrique **Vie pratique** > **CCAS** :

- Fiches d'inscriptions vierges à la cantine pour l'élémentaire et la maternelle ;
- Règlements intérieurs cantine et garderie ;
- Feuilles de signatures cantine et garderie ;
- Fiche d'inscription à la semaine ;
- Fiche d'inscription au mois, trimestre, semestre ou à l'année.

**RAPPEL : Le dossier d'inscription est à déposer au CCAS maison de retraite de La Bâthie avant le 15 juillet 2019.**

## AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE DANS LE SECONDAIRE ET LE SUPÉRIEUR

Pour la rentrée scolaire 2019/2020, le Centre Communal d'Action Sociale de La Bâthie poursuit son action de solidarité en direction des familles par l'attribution d'une aide aux jeunes scolarisés dans le secondaire et le supérieur (collèges, lycées, facultés, écoles supérieures) sous forme de bons d'achat de livres et fournitures scolaires ou d'une aide financière pour les étudiants.

Ces aides sont attribuées sous conditions de revenus selon 3 tranches (non imposable, < 1000€ et < à 2000€) et du nombre d'enfants scolarisés.

**Les dossiers sont téléchargeables sur le site internet de la mairie :**

[www.labathie.fr](http://www.labathie.fr) > Vie pratique > CCAS ou à retirer au CCAS de La Bâthie à partir du 15 juillet 2019 et devront être retournés dûment complétés entre le 15 juillet et le 30 novembre 2019 au secrétariat du CCAS uniquement.

CCAS de La Bâthie - Résidence La Bailly - 294 rue Jules Renard - 04 79 31 08 08

## RENTRÉE 2019 : TRANSPORT SCOLAIRE OU URBAIN TRANSPORTS RÉGION ARLYSÈRE (TRA)

Inscription obligatoire entre le **1<sup>er</sup> mai et le 10 juillet** uniquement sur : [www.tra-mobilite.com](http://www.tra-mobilite.com)

UNE AGGLO à votre service

À la rentrée scolaire 2019, votre enfant emprunte une ligne scolaire ou urbaine du réseau TRA

Inscription obligatoire sur [www.tra-mobilite.com](http://www.tra-mobilite.com) du 1<sup>er</sup> mai au 10 juillet 2019

Laissez-vous guider !

Transports Région Arlysère

# ANIMATIONS ESTIVALES

## COURSES CYCLISTES

Arrêtés de circulation

### TOUR DE TARENTEISE

> **Samedi 03 août**

4<sup>ème</sup> étape / Passage des coureurs entre 11h et 12h20 sur la RD 66 et RD 990

### LA HAUTE ROUTE DES ALPES

9<sup>ème</sup> édition

> **Lundi 26 août**

Seconde étape Megève => Courchevel / Passage des coureurs entre 9h et 11h sur la RD 990.



# INCIVILITÉS

## AGIR CONTRE LES ABOIEMENTS DE CHIEN

Que faire contre l'aboiement d'un chien si celui-ci trouble la tranquillité du voisinage ?

La **conciliation amiable** du litige entre voisins est l'étape n°1.

L'article R1334-31 du Code de la Santé publique dispose que le propriétaire du chien est responsable de la nuisance sonore en cas d'aboiements intempestifs. Il faut donc dans un premier temps prendre contact avec le propriétaire du chien et essayer de régler le problème à l'amiable.

Le maître du chien n'est souvent pas conscient de la gêne occasionnée par son animal. En effet, la raison pour laquelle un chien aboie sans cesse est généralement l'absence de son maître, du fait du stress ou de l'ennui du chien en l'absence de son propriétaire.



## Toilettes publiques

Les toilettes publiques situées derrière la mairie ont été réouvertes après leur fermeture due aux agissements intolérables constatés dans les derniers mois.

Nous espérons ne pas y être à nouveau confrontés sous peine de nouvelle fermeture.



**MERCREDI**  
**10/07** DE 16H30 À 19H30  
> Salle polyvalente

## Don du Sang

Ne pas venir à jeun

**SAMEDI**  
**13/07** A 22H00  
> Salle polyvalente

## Festivités du 13 juillet

- ➔ organisées par la commune et le Ski Club de la Bâthie.
- ➔ **22h** : Aubade avec la fanfare départementale des sapeurs-pompiers de Savoie.
- ➔ **22h15** : Départ de la retraite aux flambeaux avec distribution gratuite de lampions et colliers lumineux
- ➔ **22h30** : grand feu d'artifice
- ➔ Retour en fanfare à la salle polyvalente
- ➔ **Bal gratuit avec Eric Collomb organisé par Le ski club**
- ➔ Petite restauration et buvette sur place

**Nous vous attendons nombreux au feu d'artifice du 13 juillet !**

**SAMEDI**  
**21/09** > Salle polyvalente

## Concert en soirée du groupe vocal "L'air du Temps"

Chants traditionnels

- ➔ Entrée gratuite à l'occasion de la journée du patrimoine.

**DU 17/07**  
**AU 23/08**

## Visite guidées de la centrale hydroélectrique de la Bâthie

Le partenariat commune/FACIM/Office de tourisme d'Albertville reconduit en 2019 les visites guidées de la centrale hydroélectrique de La Bâthie. Pour vous inscrire, contacter la Maison du tourisme au **04 79 32 04 22**.

Tous les mercredi et vendredi, à partir du 17 juillet au 23 août 2019 de 10h à 11h30.

- ➔ Réservation obligatoire au plus tard la veille à 18h
- ➔ Ouvert aux adultes et enfants de plus de 12 ans
- ➔ Tarif : 6€
- ➔ Groupe de 7 à 15 personnes maximum
- ➔ Visite accessible au public à mobilité réduite.



1



2



3



4

1 Remise des t-shirts par la mairie pour l'Aventure Raid Junior d'Ugine du 15 au 19 avril 2019

2 Remise des prix fleurissement au salon de l'habitat et du jardin le 13 avril à Chambéry

3 Commémoration du 8 mai

4 Fête du village du 18 mai 2019